



Litige avec AXA pour résiliation contrat RC PRo et Multirisques

Par **morskoul**, le **20/11/2014** à **17:11**

Madame, Monsieur, après un premier courrier postal envoyé au service clientèle AXA en août dernier et resté à ce jour sans réponse, je vous contacte car j'essaie en vain de gérer seul et depuis le mois de mars, un litige avec l'assureur AXA de Quimper. En effet, après avoir été induit en erreur de leur part concernant la date de demande de résiliation de deux contrats souscrits chez eux (contrat de RC Pro et Multirisques informatiques), il s'avère qu'après un entretien en tête à tête et fort courtois vendredi dernier (vendredi 15 novembre 2014) en vue de régler cela à l'amiable, ils refusent d'admettre leur responsabilité concernant l'information erronée qu'ils m'ont donnée par mail (que je veux croire involontaire, mais j'en doute...) et me réclament des sommes que j'estime indues pour une prestation contractuelle tacitement renouvelée et sans mon consentement. Je possède par-devers moi le dossier imprimé des échanges de courriels qui m'ont induit en erreur et qui ont conduit au litige. D'autre part, je crois savoir que la Loi Hamon est censée protéger davantage les souscripteurs de contrats auprès d'assureurs abusifs, et je suis en train d'étudier les textes susceptibles de couvrir ce genre de litiges. Par avance, merci.

Par **moisse**, le **20/11/2014** à **18:29**

Bonsoir, Attention dans vos recherches de ne jamais oublier que vous n'êtes pas un consommateur Lambda, mais un professionnel. Le droit de la consommation n'est donc pas fait pour vous d'une façon générale.

Par **chaber**, le **21/11/2014** à **06:02**

bonjour
[citation]Attention dans vos recherches de ne jamais oublier que vous n'êtes pas un consommateur Lambda, mais un professionnel.
Le droit de la consommation n'est donc pas fait pour vous d'une façon générale.
[/citation]tout à fait d'accord.
[citation]D'autre part, je crois savoir que la Loi Hamon est censée protéger davantage les souscripteurs de contrats auprès d'assureurs abusifs, et je suis en train d'étudier les textes susceptibles de couvrir ce genre de litiges
[/citation]A ce jour, le décret d'application n'est toujours pas paru.
[citation]En effet, après avoir été induit en erreur de leur part concernant la date de demande de résiliation de deux contrats souscrits chez eux (contrat de RC Pro et Multirisques informatiques)
[/citation]les conditions de résiliation sont celles des contrats que vous avez signés.

Par **Dominique Axa France**, le **26/11/2014** à **13:27**

Bonjour Morskoul,
Je suis Dominique, et travaille au service Qualité d'AXA France.
Votre post m'interpelle, et je souhaiterais éclaircir cette situation.
Aussi, je vous propose de me communiquer vos coordonnées via la messagerie privée du forum.
Je vous en remercie.
Dominique R.
Qualité Axa France